

**MODALITE D'ANNULATION DE LA COMMANDE  
EN CAS DE VENTE A DISTANCE AUPRES D'UN CLIENT**

En cas de vente à distance, telle que définie par l'article L. 121-16 du Code de la consommation, dans les quatorze jours, jours fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le Client a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toute clause du contrat par laquelle le client abandonne son droit de renoncer à sa commande ou à son engagement d'achat est nulle et non avenue. Le présent article ne s'applique pas aux contrats conclus dans les conditions prévues à l'article L. 121-16-1.

**Si vous annulez votre commande,  
vous pouvez utiliser le formulaire ci-contre.**

=====

**ANNULATION DE COMMANDE**

Code de la consommation art. L. 121-17

Conditions :

- \* compléter et signer ce formulaire
- \* **l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception**
- \* utiliser l'adresse figurant à l'article 1
- \* **l'expédier au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.**

Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après :

\* Nature de la marchandise ou du service commandé

.....

\* Date de la

commande .....

.....

\* Date de réception de la  
commande : .....  
.....

\* Nom du  
client : .....  
.....

\* Adresse du  
client : .....  
.....  
.....

Signature du client :